



Saulcy, le 4 mai 2020

Réouverture du guichet de l'administration communale

La secrétaire et/ou la caissière sont en principe présentes de 8h30 à 11h30 le lundi, mardi et jeudi matin. Téléphone : 032 433 41 30 Mails : secretariat@saulcy.ch et caisse@saulcy.ch

Au vu des nouvelles directives émises par le Gouvernement, le conseil communal a pris la décision de procéder à la réouverture du guichet le lundi 4 mai 2020. Afin d'éviter la propagation du virus et de protéger la santé de la population, le conseil communal appelle au civisme de chacune et chacun et vous prie de respecter les directives ci-dessous :

Du désinfectant sera mis à disposition à l'entrée du guichet, il sera impératif de se désinfecter les mains à votre arrivée. Aussi, nous vous informons que les rendez-vous seront uniquement donnés lorsque les demandes ne pourront pas être traitées par téléphone ou par courriel. Les documents devront également prioritairement être déposés dans la boîte aux lettres dans la mesure du possible afin de réduire au maximum les contacts.



Ré-ouverture de route

Vu les articles de l'Ordonnance sur la police des routes et de la signalisation du 6.12.78 et l'article 52.2 de la Loi sur la construction et l'entretien des routes du 26.10.1978, la commune de Saulcy informait, le 3 décembre dernier, les usagers que la route Saulcy-Bollement était fermée à la circulation jusqu'au 01.04.2020. Cette date étant passée, la route est à nouveau ouverte.





Demande location garage ou pièce fermée

Mme Sabine Voisard recherche à louer un garage ou une pièce fermée pour entreposer 2 motos et un établi de plus ou moins 10m², prix à discuter. Vous pouvez la contacter au 077.440.06.16

Impôts



Nous vous rappelons que votre déclaration d'impôts doit être remise au Bureau communal ou transmis par JuraTax Online d'ici au 31 mai 2020.



Véhicule hors d'usage – abandonné

Sur conseil de la police cantonale, nous vous rappelons qu'il est interdit de rouler avec des véhicules non immatriculés et non expertisés. Des contrôles seront effectués. De plus, depuis un certain temps, il est constaté que des véhicules hors d'usage, non expertisé sont entreposés dans le village. Afin de ne pas avoir des "cimetières" de voitures dans tous les coins, Nous vous rappelons les bases légales concernant les places privées et publiques en la matière, en pièce jointe.

RAPPEL - Ramassage du vieux fer

Une benne sera mise à disposition sur la place en dessus du cimetière, **du lundi 25 mai à partir de 17h00 au vendredi matin 29 mai 2020 jusqu'à 12h00.**

Un 2^{ème} ramassage sera effectué dans le courant du mois d'octobre.

Nous vous demandons de faire en sorte que les alentours restent propres, seule la ferraille sera évacuée. Veuillez également respecter les distances de sécurité mise en place contre le COVID-19.



Le Conseil communal